Un bon Conseil

Par cette température, les personnes qui ont de violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, se soulagent instantanément et guérissent progressivement en employant la Poudre Louis Legras, ce précieux remède qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris. 758

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

LE BUDGET (suite)

M. le maire riposte aux arguments de M. Bailleul, aidé en cela par M. Sayet, et M. Chatteleyn. Un vif incident s'engage entre ces messieurs et les conseillers Lepers, Bailleul, Debaisieux et Lefebvre.

M. le maire. — La discussion est close, nous allons examiner le budget.

M. Coupez. — Mettez donc ma proposition aux voix.

M. Chatteleyn. — Le Conseil d'Etat a repoussé un vote du Conseil municipal de Tourcoing, imposant la propriété bâtie ; il n'est donc pas nécessaire de faire voter sur la proposition de M. Coupez.

La majorité repousse la proposition de M. Coupez.

M. Motte. — Passons au budget.

Les articles 1 à 79, recettes ordinaires, sont adoptés. Le total de ces recettes est de 5.326.664 francs 88.

Les articles 1 à 26, dépenses extraordinaires, formant un total de 3.577.959 fr. 10 sont adoptés.

Le Conseil adopte le total des recettes qui est de 8.904.623 francs 98.

Le chapitre des dépenses ordinaires qui comprend 173 articles et se chiffre par 4.678.198 fr. 85 est adopté.

A l'article 138, Ecole pratique de commerce et d'industrie, le Conseil, sur la proposition de M. Leblanc, augmente de 50 francs chacune des deux femmes de service.

Les 27 articles du chapitre des dépenses extraordinaires sont adoptés. Leur total est de 4.225.290 fr. 84. La majorité approuve, dans son ensemble le budget primitif de 1909 qui se balance comme suit : recettes : 8.904.623 fr. 98 ; dépenses 8.904.489 fr. 69 ; excédent de recettes : 1.034 fr. 29.

A 10 heures 50, la séance est suspendue pendant 5 minutes.

REPRISE DE LA SEANCE

La séance est reprise à 11 heures.

Répartition des subventions aux Sociétés de Secours Mutuels

M. Ségard, tout en félicitant l'administration des subventions accordées aux mutuelles, proteste contre le mode de répartition proposé par le rapporteur.

M. Bailleul. — Ce rapport est contre la mutualité scolaire ; il n'est pas admissible de sacrifier les enfants des écoles laïques au profit d'autres sociétés mutuelles plus riches.

M. Roussel. — Nous avons reçu une lettre de M. Bourbon, inspecteur primaire, qui s'exprime dans les mêmes termes que vous.

M. Hocque se déclare adversaire du rapport de M. Roussel, il demande de mettre un droit de mutualité de 0 fr. 10 sur chacun des spectateurs des théâtres de notre ville, ce qui donnera une somme de 12.000 francs, dont 2.000 francs pour la mutualité scolaire.

M. Sayet. — Le droit des pauvres est déjà prélevé au théâtre par les Hospices et le Bureau de bienfaisance.

M. le Maire. — On ne peut pas répondre au pied levé à cette proposition.

M. Dubois. — Après avoir bien étudié la question, je n'ai pas trouvé de proposition meilleure que celle de M. Roussel. Le grand grief qu'on lui fait de favoriser les sociétés riches est faux, car les petites sociétés contiennent davantage de membres ayant des salaires élevés. C'est le contraire pour les fortes sociétés dites sociétés riches, comme la Mutuelle Nadaud, par exemple dont 80 % des membres sont des ouvriers d'usine et dont 40 % habitent dans des courées.

Toutefois, M. Dubois aurait voulu trouver dans le rapport une plus large conception de la mutualité et il demande que les étrangers de Roubaix ne soient pas exclus du bénéfice des subventions.

M. Coupez. — C'est une injustice flagrante de donner davantage à une société qui demande 18 francs de cotisation par an qu'à une autre qui n'en demande que 12. Le projet est donc défavorable aux déshérités de la vie, puisqu'il est plus difficile à un ouvrier de donner 12 francs qu'à un contremaître d'en donner 18. Je sais bien que la thèse développée par le rapporteur est celle de l'Etat, voilà quinze ans que je la combats.

M. Dubois. — Mais non puisque un maximum de cotisation de 18 francs a été prévu au delà duquel la subvention ne sera plus accordée.

M. Roussel. — On conviendra qu'il est injuste de donner 8 % à l'un et 40 % à l'autre.

M. le Maire. — On ne doit pas classer les mutualistes en deux classes, les riches et les pauvres, car tous ceux qui cotisent jusqu'à 18 francs appartiennent à la classe laborieuse. Tous sont donc intéressants au même titre. Nous allons faire une expérience ; dans un an, nous verrons ce que le système aura rendu et nous l'amenderons si c'est nécessaire.

M. Bailleul s'étonne que l'Administration n'ait pas demandé l'avis du président de la Fédération des mutualités scolaires. Il ajoute que le projet sacrifie l'école laïque pour favoriser la Mutuelle Nadaud.

M. Dubois. — Je le répète, l'enfant ne doit pas toucher autant que son père qui fait un effort beaucoup plus grand.

M. Lebas. — La question est complexe, diverses propositions nouvelles viennent d'être faites. Je suis de l'avis de M. Ségard pour demander le renvoi de la question aux Commissions.

On passe au vote. Par 17 voix contre 15, le rapport de M. l'adjoint Roussel, dont nous avons donné hier un résumé n'est pas adopté et la question est renvoyée aux commissions.

La réorganisation du Conseil des Prud'hommes

Nous avons donné hier le résumé du rapport de M. Cléty.

M. Chatteleyn. — Le Conseil des Prud'hommes ayant décidé d'envoyer à Paris quatre de ses membres qui verront MM. les ministres de la Justice et du Travail au sujet du projet de réorganisation, il n'y a aucun inconvénient à attendre les résultats de leurs démarches avant de prendre une décision.

Le Conseil se range à l'avis de M. Chatteleyn et la question est ajournée.

Pénétration dans le Parc de Barbieux d'une ligne de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing

M. Delattre demande au Conseil d'adopter son projet dont nous avons donné jeudi matin les conclusions.

M. Lepers voudrait que la délibération stipulât d'une façon bien précise que la pénétration des Tramways Mongy dans le Parc Barbieux n'est approuvée à titre provisoire que parce que l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing est autorisée par un décret d'utilité publique à passer dans le parc d'un autre côté.

M. le Maire. — Le rapport porte plusieurs fois le mot « provisoire ». Néanmoins, il sera tenu compte de votre désir.

M. Debaisieux. — On ne nous dit pas à quel moment la Compagnie évacuera le Parc de Barbieux pour emprunter exclusivement la Verte-Rue. De plus, à la séance d'avril, le Conseil avait prévu une indemnité de retard à verser par la Compagnie au cas où elle ne quitterait pas le parc ; elle était d'abord de 25.000 francs par an, puis elle tomba à 10.000 ; aujourd'hui, il n'en est plus question. Quand la Compagnie sera dans le parc, j'ai bien peur qu'elle n'y reste.

M. Chatteleyn. — Il faut que cette question aboutisse depuis si longtemps que nous l'étudions.

M. Debaisieux demande des garanties en ce qui concerne l'évacuation du Parc de Barbieux. Mais de deux choses l'une : ou bien la Compagnie obtient le nouveau décret d'utilité publique qu'elle va solliciter et alors elle évacue le parc dès que l'élargissement de la Verte-Rue aura été exécuté, ou bien elle n'obtient pas ce décret et tout le nouveau projet tombe de lui-même, et alors, la Compagnie, en vertu du décret qu'elle a maintenant, passera en bordure de l'avenue Jussieu, en traversant le parc à ses deux extrémités, ce que nous ne souhaitons pas du tout. Cette dernière éventualité n'est, d'ailleurs, pas à craindre puisque nous sommes d'accord avec les ingénieurs du contrôle et de la Compagnie.

M. le Maire. — M. Debaisieux nous demande aussi pourquoi nous n'avons pas prévu d'indemnité de retard. C'est tout simplement parce que la Compagnie n'a jamais vo[ulu] [l'] entendre.

Le rapport est voté à l'un[animité].

Le nouveau mode de répartition de la contribution mobilière est approuvé et des remerciements votés à Mme veuve Junker, qui fait don à la Ville d'une somme de 500 francs.

Le huis-clos est prononcé à une heure du matin.

Huis clos

Mme Clotaire Lemaire, née Julienne Naessens, obtient une pension de 185 francs à compter du 5 novembre dernier.

— Une bourse de 600 francs est accordée à M. Decourcelle, dont la subvention est réduite en raison de ce qu'il a déjà bénéficié de quatre bourses entières et de deux douzièmes. — 300 francs sont attribués à M. Chastelain, au lieu de 600 fr. M. Chastelain est en effet professeur à l'école de musique d'Amiens, au traitement annuel de 800 francs, tout en suivant les cours du Conservatoire. — Enfin, 1.200 francs sont répartis par moitié entre Mlle Desbarbieux Madeleine, admise dans la classe de chant au Conservatoire de Paris, et le jeune Boulze Jean, reçu récemment aussi au Conservatoire de Paris.

LES VOLS

Mercredi soir, sur la voiture de M. Victor Palanchier, 25 ans, fermier au Hutin, en stationnement rue d'Oran, il a été dérobé deux kilos de beurre et quinze œufs.

— Tandis que Mme Decock, cabaretière, rue Lacroix, se trouvait dans sa cuisine, un client inconnu, après avoir coupé le plomb s'est emparé d'une petite somme d'argent qui se trouvait dans le comptoir à gaz à paiement préalable.

— Deux malfaiteurs inconnus ont dérobé mercredi vers 8 h. ½ du soir, dans le magasin de M. Auguste Sonneville, pâtissier, rue de Tourcoing, 26, deux coquilles de Noël ayant une valeur totale de 1 fr. 20.

A PROPOS DE LA DÉMISSION DU DOCTEUR LABBE

A propos de la démission du dr Labbe, M. Deschodt, adjoint au maire de Roubaix, ayant de nouveau pris à partie M. le docteur Labbe, nous sommes allé trouver ce dernier.

— « Je ferme la discussion, nous déclare le docteur, sur la question soulevée entre M. Deschodt et moi. On m'exécute, je disparais, c'est tout.

« Un point cependant sur lequel je tiens à protester vigoureusement. Et ceci au point de vue politique. M. Deschodt, incriminant mes procédés de polémique — qui cependant furent des plus courtois — s'en prend à mon parti et « lui souhaite plus de courtoisie et de correction ».

« Mon parti, qui est le parti radical et radical-socialiste est dans cette région le plus vilipendé et le plus couvert d'outrages. Il se montre le plus calme et le plus stoïque sous les coups d'adversaires sans scrupules. M. Deschodt est mal venu à parler de manque de correction, lui qui appartient à un parti sans nom, dont le propre est « d'estourbir » ses ennemis perfidement et lâchement.

« Celui qui nous traite avec tant de dédain, se réclamera sous peu de notre titre de Radical pour offrir à son maître l'étiquette dont il aura besoin ».

D'autre part, voici la copie de la lettre que M. le docteur Labbe adresse à l'un de nos confrères :

Monsieur le Rédacteur,

M. Deschodt, adjoint au maire, s'étant une fois de plus servi des colonnes de votre journal au sujet de « l'incident » qu'il a lui-même créé et me mettant de nouveau en cause, je vous requiers d'insérer en lieu et place où a paru l'attaque, la brève réponse suivante :

Je laisse M. Deschodt à ses appréciations politiques. Je constate simplement qu'il est resté en dehors de la question et n'a pas, prudemment, fait la moindre allusion à divers points que j'ai élucidés dans ma lettre précédente. Il reste donc acquis :

1° Que M. l'adjoint à l'hygiène publique, en prétendant m'avoir remplacé dans mon poste sanitaire par un « spécialiste » continue à confondre « maladies des voies urinaires avec maladies vénériennes » ;

2° Que M. le docteur Fauverghe, nommé à ma place au service sanitaire, étant docteur en médecine avait toute qualité pour occuper aussi bien le poste de médecin inspecteur des écoles. M. Deschodt disait, au désavantage de mon honorable collègue, que le poste sanitaire seul pouvait lui convenir ;

3° Que M. Deschodt a induit le public en erreur en apprenant solennellement que 35 médecins avaient ratifié sa décision, lors de la dernière réunion du syndicat médical.

J'ose espérer, Monsieur le Directeur, que votre impartialité vous fera insérer ma lettre sans en retrancher, cette fois-ci, un seul mot.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Docteur LABBE.

DÉLÉGATION CANTONALE

La délégation cantonale des trois cantons de Roubaix s'est réunie jeudi soir, dans une des salles de la mairie, sous la présidence de M. Lacquement. M. Bourbon, inspecteur primaire, était présent.

La délégation constate avec plaisir une importante augmentation de la population scolaire et décide que, dans chaque commune, un tribunal, composé du maire, de l'inspecteur primaire et du juge de paix, se réunira de temps en temps pour infliger des réprimandes et des amendes aux pères n'envoyant pas leurs enfants régulièrement en classe.

Il est donné lecture d'une lettre de remerciements de M. Bipper, à qui des regrets avaient été exprimés par la délégation à l'occasion de son départ ; d'une lettre de M. Cl. Durant qui, au nom de sa mère, se déclare très touché de la part prise par la délégation au deuil cruel de la famille Durant ; d'une lettre de Mme veuve Junker, qui demande que la somme de 500 fr. adressée par elle à la délégation, en souvenir de son mari, soit uniquement destinée aux élèves de l'Institut Turgot.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES — AVIS IMPORTANT

Le maire de la ville de Roubaix à l'honneur de prévenir ses administrés que, par application des dispositions des articles 9 et 13 de la loi du 14 juillet 1905, il a déposé au secrétariat de la mairie : 1° la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1908, statuant sur les demandes d'admission au bénéfice de l'assistance obligatoire formées par des personnes résidant hors de la commune ; 2° A partir d'aujourd'hui et pendant un délai de 20 jours, les vieillards, infirmes ou incurables dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal, pourront présenter une réclamation à la mairie ; tout habitant ou contribuable de la commune peut aussi dans le même délai, réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou inscrites à tort.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

— A la Société Anonyme des Etablissements Lecomte et Déprès, teintures et apprêts, rue de Beaumont, M. Devos Kléber, 18 ans, dégraisseur, demeurant rue Verte, à Croix, a été brûlé au pied gauche en transvasant de la lessive soude caustique. Vingt jours de repos.

— M. Vandercruyssen Emile, 18 ans, demeurant rue Lacroix, cité Immobilière, 5, occupé dans le chantier du nouvel Hôtel de Ville, pour le compte de MM. Leroy-Bigot et Cie, constructeurs, rue des Vosges, a eu l'index droit arraché par un clou en déplaçant un madrier. Vingt jours de repos.

— Chez MM. Antoine Fraignac et fils, constructeurs, rue du Luxembourg, M. Vandeputte Maurice, 18 ans, manœuvre, demeurant rue de Sébastopol, 15, s'est écrasé le médius gauche en frappant du marteau. Vingt jours de repos. Docteur Lepers.

— Chez MM. A. Bondt et Cie, fondeurs, rue Jacquart, M. Van Ecke Guillaume, 47 ans, mouleur, demeurant rue du Hutin, maisons veuve Mathon, 5, s'est fait des contusions des régions lombaire et fessière, en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Lepers.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE ROUBAIX — ÉCOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE

Dimanche prochain 27 courant, deuxième marche d'entraînement sous la direction de l'adjudant Ramu. Rassemblement à 6 heures 50, Palais de Justice. Départ à 7 heures. Itinéraire : rues du Grand-Chemin et Inkermann, parc de Barbieux, Vélodrome, Château de la Fontaine, le Trie, la Citadelle, place d'Hem, route de Sailly, Sailly-Lannoy, route de Lannoy, Roubaix (16 kilomètres). Rentrée à 11 heures.

Théorie pratique : Service de sûreté de la compagnie en marche. Service de la pointe et de l'arrière. Ordre de marche. 2°, 3°, 4°, 1re section et section spéciale.

Tir trimestriel. — Cartons tirés : 166. Résultats : 1re catégorie : 1er, Renard (r. Archimède) ; 2°, Rotsaert (r. Delezenne) ; 3°, Lerat (r. Montaigne) ; 4°, Leconte A. (r. Brézin), 5°, Vendenplace (r. des Arts) ; 6°, Waelès (r. Ternaux) ; 7°, D. Deschamps (r. d'Hem) ; 8°, Tiberghien (r. Turgot) ; 9°, Serpruns (r. du Bois) ; 10°, Crépelle (r. Montaigne), 11°, Maës H. (r. St-Vincent) ; 12°, Debeve fils (r. Archimède) ; 13°, Gravelle (boulv. d'Halluin) ; 14°, Marchand (r. des Arts) ; 15°, Brunel Victor (Institut).

2° catégorie. — 1er, Hairion Arthur (r. d'Oran) ; 2° Millot (r. Chanzy) ; 3°, Pillaert (r. d'Oran) ; 4°, Lepers (r. Pierre-de-Roubaix) ; 5°, Bertaux (r. Turgot) ; 6°, Ségard A. (r. Chanzy) ; 7° Vanasbroucq (r. du Bois) ; 8°, Delespierre G. (Institut) ; 9°, Vantieghem (r. Archimède) ; 10° Delcroix E. (r. St-Vincent) ; 11°, Lefèvre (r. Chanzy) ; 12°, Havet G. (Institut) ; 13° Castelle (r. Pierre-de-Roubaix) ; 14°, Potier Henri (r. Ternaux) ; 15° Lefebvre G. (r. St-Vincent) ; 16° Inglebert G. (Institut).

Distribution des prix par M. Delbar, chef du service des tirs, le dimanche 27 courant, à 11 heures, au Palais de Justice.

LE VÉRITABLE CHOCOLAT DE SANTÉ
CHOCOLAT DU Planteur
COMPOSÉ UNIQUEMENT de CACAO et de SUCRE
A PARIS
Et dans TOUTES LES VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS
729

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS

Le Conseil d'administration prévient les sociétaires que l'assemblée générale du 4° trimestre aura lieu dimanche prochain 27 courant, à 4 heures et demie du soir, au café Delattre. Ordre du jour : Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale ; Situation financière ; Rapport de la Commission des finances pour l'année 1908 ; Rapport de la Commission des fêtes pour la fête annuelle de février prochain ; Noms des membres aspirants à admettre définitivement comme membres participants, dans le courant du 4° trimestre.

Toute absence non excusée par une lettre adressée au Président avant l'assemblée, est passible d'une amende de 50 centimes. Les sociétaires sont priés de se munir de leur carte d'identité pour le pointage après la réunion.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

La neuvième conférence de la saison aura lieu dans le Grand Amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, le samedi 26 décembre 1908, à huit heures et demie du soir, et aura pour sujet : La Péninsule des Balkans, par M. Paul Labbé, explorateur, secrétaire général de la Société de Géographie de Paris, chevalier de la Légion d'Honneur. Nombreuses projections inédites.

SYNDICAT DES DESSINATEURS EN TISSUS

Dimanche 27 courant, à 10 heures précises, assemblée générale au siège, rue du Collège, 85.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE GARÇONS DE LA RUE TURGOT

La commission administrative de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'école rue Turgot organise un concert de bienfaisance qui aura lieu le dimanche 27 décembre, à quatre heures et demie précises, dans la salle des fêtes de chez M. Eeckhout, place de la Gare, au bénéfice des enfants nécessiteux de l'école. Pour rehausser l'éclat de cette fête, elle s'est assuré le concours de l'Orphéon de l'Ecole, du Club des Quinze, et de plusieurs artistes distingués.

Voici le programme de cette fête :

Chœurs par l'Orphéon de l'Ecole : « Le Coucou » (Claude Augé), « Les 3 Couleurs » (André Tabuteau) ; monologue dramatique (G. Hazebroucq) ; chansonnette genre (L. Loore) ; saynette-bouffe, par L. Loore, G. Hazebroucq, J. Poulain ; comique grime (E. Defresne) ; comique à transformations (J. Poulain) ; « Loriot », comédie militaire en un acte. Le piano sera tenu par M. Eeckhout fils. A l'issue du concert, à 7 heures, grand bal. Entrée : 50 centimes.

AMICALE DE LA RUE DECRÊME

L'Association Amicale des Anciens Elèves de l'école de la rue Decrême organise pour le dimanche 27 décembre, à 4 heures, dans la salle des fêtes du café Français, 32, Grande-Rue, un grand concert suivi d'un bal de famille. Elle s'est assuré le concours de Mlle Valentine Deffrennes, contralto, 1er prix du Conservatoire de Roubaix ; M. J. Merissonne, ténor, prix d'honneur des concours du 14 juillet ; MM. F. Smet, D. Duhay, piston et clarinette, 1ers prix du Conservatoire de Roubaix ; Hary, chanteur de genre, prix d'excellence, etc.

Il y aura des chœurs par des élèves, un excellent orchestre, des comiques grime, militaire et patoisant, des déclamateurs, des clowns-musicaux et une amusante comédie, « Le Crime de la Place Pigalle ».

La fête se terminera par un grand bal avec l'orchestre de M. Prez.

L'ASSURANCE AU DÉCÈS

Au cours de la dernière réunion qu'ils ont tenue les partisans de l'assurance au décès ont décidé, plutôt que de fonder une nouvelle société, de créer une section roubaisienne ou section du Nord de l' « Association du commerce et de l'industrie » dont le siège est à Paris.

Une nouvelle réunion aura lieu lundi 28 décembre, à 8 h. du soir, à l'Hôtel de France, pour procéder à l'élection du comité définitif.

Les personnes nées de 1853 à 1858 et qui seraient désireuses de faire partie de la société, sont priées d'envoyer leur adhésion avant le 28 courant au siège provisoire, Hôtel de France. La limite d'âge, qui est actuellement fixée à 50 ans, devant être abaissée à 45 ans à partir du 1er janvier, elles ne pourraient plus être admises après la date indiquée.

CŒCILIA ROUBAISIENNE

Par exception, la répétition générale du samedi 26 commencera à 8 heures précises pour être terminée à 9 heures et demie.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

La dernière audience de l'année 1908 s'est tenue jeudi matin au Palais de Justice sous la présidence de M. De Renty, juge de paix.

Entre tram et fiacres. — Le 29 novembre, vers deux heures de l'après-midi, en se portant au devant de voyageurs ayant fait signe, les fiacres des cochers Lecry et Flipo furent tamponnés et réduits en miettes par un train venant de Tourcoing et descendant la rue de la Gare.

Le directeur de la Compagnie ayant déposé une plainte contre les deux cochers pour entrave à la marche du car, l'affaire est venue hier pour la seconde fois devant le tribunal.

Me Wibaux, avocat des prévenus, ayant demandé au président d'annuler comme illégaux et contraires aux lois et décrets, les arrêtés préfectoraux et municipaux réglementant la circulation des tramways, le tribunal s'est déclaré incompétent et a renvoyé l'affaire devant M. le Procureur de la République.

Affaires diverses. — Pour infraction à la police des cabarets, trois francs d'amende à Charles Duquenne, Léonie Morel ; Lingier, Théo Ghysen ; 1 franc à Henri Roussel ; 2 francs à Jules Cartelier.

— Jules Leleu a tenu sans autorisation un établissement cinématographique, 7 amendes de 1 franc.

— 5 francs d'amende à Deruyst Hubert, pour coups sur son cheval.

— Pour violences, 3 jours de travail à Louis Demeyer ; 1 jour à Edouard Bus ; Olivier Bal ; Achille Couque ; Bocquart et Maria Orycke. Cette dernière récolte en outre une amende de 1 franc pour injures envers une voisine.

THÉATRE DU FONTENOY

Aujourd'hui vendredi 25 décembre, jour de Noël, en matinée et en soirée, la tournée Etiévant donnera deux grandes représentations de : « Les Exploits d'un Titi Parisien », pièce en 5 actes et 10 tableaux, avec le concours de la troupe Adolpho.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Jeanne Van Norden, avenue Julien-Lagache. — Laure Debeyne, boulevard de la République, 2. — Henri Van Bastelaere, rue du Pile, cour Orange, 9. — Agnès Allewaert, rue de la Vigne, 26.

DÉCÈS. — Julienne Remmery, 69 ans, ménagère, rue Philippe-le-Bon, 26. — Raymond Castelain, 1 mois, rue Saint-Joseph, 86. — Pierre Carpentier, 84 ans, sans profession, rue Saint-Jean. — Maurice Dechietère, 2 jours, quai du Sartel, 2.

MARIAGE. — Entre Alexandre Sturbout, rattacheur, rue de la Balance, 80 et Fernande Mongin, visiteuse de tissus, rue des Longues-Haies, 225.

TOURCOING

LES DOIGTS DANS LES ROULEAUX

M. Henri Vandebrouck, 20 ans, laveur de laines au peignage de Mme veuve Fouan-Leman et fils, rue de Roubaix, a eu les doigts de la main droite pris dans les rouleaux de son métier. Plaie contuse de la face dorsale de l'index, contusion et ecchymose du pouce. Docteur Aerts, quinze jours.

LA MAIN DANS LES ENGRENAGES

Mlle Zoé Lecroart, 20 ans, moulineuse chez MM. François Masurel frères, rue de Wailly, en voulant retirer un torchon pris dans un engrenage, s'y est fait prendre la main gauche.

L'ouvrière a contracté des plaies graves par écrasement de la main avec fractures compliquées des os de l'index et du 2° métacarpien et section du tendon du médius et d'une partie des muscles de l'éminence thénar.

La guérison des plaies demandera un mois et sera suivie d'incapacité permanente partielle.

EXTRADÉS

Les gendarmes de Tourcoing ont remis entre les mains des autorités belges 3 extradés : Philémon-Wolf, 29 ans, journalier, né à Scharkamps, réclamé par le parquet de Gand sous l'inculpation de vol, sortant de la prison de Béthune ; Joseph Michaux, 32 ans, mineur, né à Fleurus, poursuivi par le parquet de Charleroi pour vol, sortant également de la prison de Béthune.

Le troisième extradé est Albéric Vandeputte, 25 ans, originaire de Meulebeck, réclamé par le parquet de Courtrai pour purger 6 mois de prison pour coups et blessures.

On se souvient que Vandeputte fut la cause directe de la rixe qui éclata rue de Flandre et au cours de laquelle un sieur Gustave Hornaert, de Roncq, fut blessé d'un coup de couteau.

LA CONTREBANDE

Les préposés des douanes du Touquet ont arrêté rue des Trois-Pierres, le nommé Henri Hamart, né à Reims, tisserand, sans domicile fixe, qui était nanti de 10 kilos d'allumettes de contrebande.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

— Anciele Vandergutte, 15 ans, demi-rattacheur chez MM. Charles Tiberghien et fils, rue d'Anvers, s'est coupé à l'annulaire et au médius gauche en tranchant une barbe de laine à la barre de son métier. Docteur Vanneufville, 8 jours.

— Mlle Marie Nys, 19 ans, soigneuse chez MM. Flipo frères, filateurs, rue du Touquet, s'est fait une entorse du poignet droit en enlevant des barbes. Docteur Debuchy, 10 jours.

— Mlle Marguerite Vandevenne, 20 ans, soigneuse chez MM. Louis Sion et Cie, s'est fait prendre la main droite entre le cylindre et le tambour de son métier. Docteur Vienne, 15 jours.

L'INSTITUT SÉVIGNÉ DE TOURCOING ET LES CRÈCHES MUNICIPALES

L'Institut Sévigné de Tourcoing et les crèches municipales.

Comme les années précédentes, et sous les auspices du comité des crèches, les élèves de 4° année d'école supérieure ont procédé à l'occasion de la Noël, à la distribution de 165 pièces diverses d'habillement : tabliers, jupons, lavoirs confectionnés dans l'école en vue de cette œuvre.

Le 20 courant, à l'issue de la fête de l'Arbre de Noël, chacune des 180 élèves des trois petites classes primaires avait reçu une poupée habillée par les élèves de l'école supérieure et une pièce : tablier, chemise, jupon, châle, etc., le tout cousu ou tricoté dans les classes primaires, sous la direction des institutrices. Voilà un excellent moyen de pratiquer la solidarité à l'école et au dehors de l'école.

BRASSERIE DES FAMILLES

18, rue de Tournai, 3, place des Halles, Tourcoing

A l'occasion des fêtes de Noël, vendredi 25, dimanche 27 décembre, à 5 h., concerts monstres. Mlle Bl. Sergine, diseuse à voix ; Tinmar, comique genre Dranem, *La Belle Nilla et son chanteur*, dans leurs scènes à travers le monde ; *Les Décharneux* et leurs chiens savants, dans leurs scènes à transformations ; *Mme St-Pair*, chanteuse comique ; l'excentrique *Van Houtven* ; cinéma Pathé frères ; dirigeables de la Ville de Paris, actualité ; Duel de culs-de-jatte, scène comique, etc.

Dimanche 27, nombreux et importants débuts. 5586

THÉATRE DE TOURCOING

A l'occasion des fêtes de Noël aujourd'hui vendredi 25 décembre, deux grandes représentations. Matinée à 3 h. 1/4, soirée à 8 h. ½. « Les Saltimbanques », opérette à grand spectacle en 4 actes, musique de Louis Ganne, avec le concours des « Omer's », célèbres acrobates du Théâtre du Châtelet, dans leurs périlleux exercices. Fanfare de scène. Grand défilé du cirque Malicorne, etc., etc. Orchestre complet sous la direction de M. Tart.

Le bureau de location est ouvert de 9 h. à midi ½ et de 2 h. à 7 h., soit au théâtre, soit au bureau de tabac Grande-Place.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Dhalluin Suzanne, rue d'Anor, 5. — Devot Lucienne, rue de la Cloche, 45. — Vandersteen Noël, rue Nationale, 122.

MARIAGE. — Catoire Arthur, rattacheur et Desprez Valentine, doubleuse.

DÉCÈS. — Bino Laurente, 72 ans, rue de Tournai, 53. — Cou Marcel, 16 ans, rue de Gand, 88. — Fourez Abélard, 67 ans, rue de Lille, 121. — Delmarre Marie, 80 ans, rue d'Havré, 3.

AUTOUR DE LILLE

WASQUEHAL. — *Fête du Noël laïque.* — Vendredi 25 décembre 1908, à 4 h. ½, salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de M. Louguet, conférence-concert par M. A. Vercoutre, professeur d'école primaire supérieure et professionnelle, « L'Ecole laïque, sa vie, son idéal ». Pendant la fête, des gâteaux seront distribués aux enfants.

WASQUEHAL. — Samedi dernier, un grand nombre de républicains et d'amis de l'école laïque se sont réunis à l'école des garçons du Centre sous la présidence de M. Louguet, président des Conférences populaires, pour entendre M. Vercoutre, professeur d'école supérieure qui traitait de « l'école laïque, sa vie, son œuvre ». L'orateur développa sa thèse succinctement mais avec clarté et chaleur ; il insista sur ce point que l'école laïque prépare l'homme, le citoyen, non à la résignation, mais à l'action intelligente, réfléchie et énergique ; que si elle n'a pu encore jusqu'ici atteindre complètement son but, la cause en revient à ses ennemis de l'école « d'en face » qui n'ont cessé par la calomnie arme chère à Basile, de la discréditer, elle et ses maîtres.

Après la causerie, le citoyen Huart proposa au nom d'un groupe de pères de familles, de former une association de pères de famille républicains pour la défense de l'école laïque et de son œuvre. Le vœu fut pris en considération, et M. Vercoutre, à la demande du président, prit une seconde fois la parole pour expliquer le but de ces sortes d'association. La proposition, appuyée par M. Lejeune, maire et M. Dubled, adjoint et conseiller d'arrondissement, fut acceptée à l'unanimité par les personnes présentes. Un bureau provisoire avec M. Louguet comme président, élaborera les statuts de cette association, et les soumettra à la prochaine assemblée qui élira le bureau définitif.

Espérons que l'exemple parti de Wasquehal suscitera de nombreux imitateurs, et que bientôt nous verrons surgir par toute la France des milliers d'associations de pères de famille républicains qui sauront défendre avec vigueur l'école laïque contre les attaques de la réaction et de l'église.

WATTRELOS. — Une grande assistance se pressait à l'école des garçons du Crétinier pour entendre M. Deneubourg, instituteur à Roubaix. Dans le nombreux auditoire nous avons remarqué la présence de beaucoup de fonctionnaires, instituteurs et préposés de douanes. M. Florent Poilet, le distingué président de l'Association, présente l'orateur en termes très sympathiques.

M. Deneubourg prend ensuite la parole. Pendant plus d'une heure il développe son sujet : « L'Allemagne et la guerre de 1870 », et comme de coutume le conférencier a charmé les auditeurs par sa parole chaude et vibrante et recueillant de nombreux applaudissements bien mérités.

Ces conférences ont un mérite incontestable : Elles instruisent les masses populaires si avides de raison et de bon sens et apprennent à aimer et à estimer le régime républicain.

Remerciements aux dévoués organisateurs de cette belle soirée, M. Detille, directeur de l'école, et M. Poilet Florent, président de l'Association des anciens élèves de l'école du Crétinier.

— MM. Verwaerde Victor et Puysagon Joseph, préposés des douanes au Grimonpont, étant de service devant leur bureau, ont arrêté Stanislas Drapier, 37 ans, tailleur de pierre, né et domicilié à Calonne (Belgique) et François Stetenfeld, 24 ans, électricien, né à Ougrée (Belgique), domicilié à Roubaix, rue Ma Campagne, 43, qui étaient porteurs de 25 kilos de café vert et de 8 boîtes d'allumettes, le tout d'une valeur de 75 fr. 60.

— La gendarmerie a dressé contravention à M. Libbrecht, 28 ans, demeurant à Wattrelos, rue du Mont-à-Leux, pour manque d'une feuille d'immatriculation.

— Les jeunes gens du canton de Roubaix-Nord sont invités à se présenter à la mairie (bureau militaire) dans la journée du mardi 26 décembre pour signer leur notice individuelle et retirer leur billet de renseignement. Le bureau est ouvert de 8 heures à midi et de 2 heures à 9 heures du soir. Tous les conscrits de Roubaix-Est qui ne se sont pas présentés samedi dernier sont priés de se présenter samedi 26 décembre.

— La gendarmerie a dressé contravention à M. François Moreau, marchand de poisson et cabaretier, rue du Mont-à-Leux, à Wattrelos, pour infraction à l'arrêté préfectoral sur l'attelage des chiens.

ETAT CIVIL. — NAISSANCES. — Eugène Lucq. — Aline Houtequi. — Jules Potteau. — Irène Halleumaux.

DÉCÈS. — Marthe Castelain. — Juliette Vandermeersch.

BONDUES. — Voici la liste des numéros gagnants de la grande tombola tirée le dimanche 20 courant, à l'issue du concert spectacle organisé au profit des enfants pauvres des écoles laïques de Bondues, dans la salle de l'école communale de filles :

19	82	103	154	230	232	239
245	295	306	314	327	330	344
369	411	464	486	495	515	541
538	634	730	784	805	834	881
895	925	977	981	987	1006	1013
1026	1075	1084	1118	1166	1244	1246

Les lots peuvent être réclamés à M. Dupas, directeur de l'école communale de garçons de Bondues.

LANNOY. — A l'usine Parent-Montfort, un aide mécanicien, domicilié à Hem, hameau du Petit-Lannoy, Adolphe Itsweire, âgé de 52 ans, a reçu sur le pied gauche un lourd poids en fonte. Le docteur Caudmond, qui le soigne, a constaté l'écrasement du 4° orteil, la fracture de la phalangette et des contusions au 3° orteil. 20 jours de repos ont été ordonnés.

— A l'usine Deffrennes-Duplouy, Alfred Sabbe, âgé de 33 ans, domestique, demeurant à Lys, à la Vieille-Place, est tombé en glissant de son camion. Dans sa chute, le malheureux s'est fait une entorse tibio-tarsienne droite. Le Dr Parmentier, qui le soigne, lui a ordonné 12 jours de repos.

LANNOY. — Nous apprenons que sur l'initiative de notabilités politiques et administratives du canton de Lannoy, M. le préfet étudierait le moyen d'installer à Lannoy une maternité dont bénéficieraient les filles-mères de Lannoy, Lys, Hem, Toufflers et Sailly.

— Une jeune ouvrière de l'établissement Philippe Desurmont, Madeleine Vandecastel, âgée de 13 ans, domiciliée chez ses parents à Lannoy, rue Nationale, s'est contusionnée l'œil gauche en tombant. Le docteur Caudmond qui la soigne, a constaté un épanchement sanguin dans le globe oculaire et lui a ordonné 12 à 15 jours de repos sauf complications.

— A l'usine Parent-Montfort, un homme de peine, Louis Padoux, âgé de 25 ans, demeurant à Lannoy, Grande-Place, est tombé si malheureusement qu'il s'est contusionné violemment la région dorso-lombaire. Le docteur Caudmond qui le soigne lui a ordonné 15 jours de repos sauf complications.

HEM. — Hier matin M. Picaud, propriétaire au hameau du Bas-de-Bout, constatait que 23 de ses poules étaient disparues. Nuitamment, les voleurs les avaient enlevées sans donner l'éveil. Aucune plainte n'a été déposée.

LYS-LEZ-LANNOY. — Etat civil. — NAISSANCES. Alfred Blanchard. — Simone Derache.

HEM. — Etat civil. — NAISSANCE. — Adèle Dellemmes.

SAILLY. — L'administration municipale républicaine — cauchemar de M. Deledalle, l'aimable distributeur de presbytères à bon marché — d'accord avec celle de Willems, est en pourparlers avec plusieurs sociétés d'éclairage au gaz pour son installation dans les divers quartiers des deux communes. Nos félicitations pour cette heureuse initiative.

Sports et Jeux

ATHLÉTISME

X° Anniversaire du Comité du Nord

La fête que le comité du Nord des sociétés françaises de sports athlétiques doit organiser dimanche prochain à Lille, promet d'être à la hauteur de l'œuvre accomplie depuis dix ans par cet actif groupement.

Fondé le 21 mai 1898, sous la présidence du docteur Richard, le comité du Nord comprenait à cette époque vingt sociétés, réparties dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, pratiquant le football, la longue paume, le tennis, la course à pied et l'aviron. Depuis lors, le comité du Nord n'a cessé de prospérer et sous l'active direction de M. Jourdain (le plus ancien président régional de France), qui prit la succession du docteur Richard en 1902, est progressivement arrivé à figurer au deuxième rang immédiatement après Paris, groupant sous son égide 60 sociétés, dont plusieurs comptent 4 à 500 membres et ceci après le retrait du département de la Somme, de l'Aisne, et de l'Oise, qui forment aujourd'hui le comité de Picardie.

Les dirigeants du comité du Nord ont tenu après tout ceci, à fêter dignement leur 10° anniversaire, à faire, en un mot, quelque chose qui soit digne du public d'élite qui dimanche ne manquera pas de souligner une fois de plus l'intérêt que de plus en plus on porte en France à la cause sportive. La partie démonstrative de la fête sera tenue à 2 heures ½ de l'après-midi, par un grand match de football qui mettra aux prises sur le terrain de l'Olympique Lillois, avenue de Dunkerque, l'excellente équipe de Townley Park (l'une des plus fortes de Londres), et l'équipe représentative du Nord, dont les unités seront recrutées parmi les meilleurs joueurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Le soir, à 8 heures ½, à la salle de la société industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, grand concert avec le concours de M. Gilly, de l'Opéra ; Mlle Gall, de l'Opéra ; Mlle Sandrini, danseuse étoile de l'Opéra. Egalement deux causeries, qui seront bien de circonstance : l'une par le capitaine Wheeler, l'un des plus brillants officiers directeurs de l'Ecole militaire de Joinville, sur le sport dans l'armée, puis par M. F. Salé, l'éminent proviseur du lycée de Lille, sur le sport scolaire.

Voilà certes un programme des mieux compris qui ne manquera pas d'intéresser vivement ceux qui auront le bonheur d'assister dimanche au 10° anniversaire du Comité du Nord.

IMPUISSANCE. Remède nouveau rapide. Notice gratis sous pli fermé sans marque. Dose d'essai : 0,60. Envoi disc. Pharmacie MITCHELL, 6, rue Feydeau, Paris. 761n.s

Par les TEMPS FROIDS ET HUMIDES ne consommez d'autre apéritif que le BANYULS-TRILLES soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.

C'EST L'APÉRITIF D'HIVER par excellence recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.

Refusez la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette BANYULS-TRILLES 44883

TRIBUNAUX

Tribunal Civil de Lille

Ville de Tourcoing contre Abbé Leclercq

Le Tribunal s'est également prononcé dans un procès en paiement d'indemnité locative intenté par la Ville de Tourcoing à M. Leclercq, doyen de l'église de Saint-Christophe.

La loi du 3 janvier 1907 a rendu à la ville de Tourcoing la libre jouissance du presbytère de l'église Saint-Christophe, sis à Tourcoing, rue de Tournai, 11. Ce presbytère était occupé par l'abbé Leclercq qui demanda à en prendre la location. Dans un large esprit de conciliation, la Ville s'est bornée à prendre comme prix de location la valeur locative servant de base à la fixation de la contribution mobilière, évaluation manifestement inférieure à la valeur locative réelle de l'immeuble. Ainsi, le presbytère de Saint-Christophe, qui a coûté en construction et aménagements divers plus de 120.000 francs était offert à M. Leclercq pour la minime somme de 2.340 fr. par an, plus impôts et charges, les réparations de toute nature étant à la charge du preneur. A la date du 24 septembre 1907, l'abbé Leclercq accepta de payer, à compter du 3 janvier 1908, le prix fixé par la Ville, se bornant à demander que celle-ci prît à sa charge les grosses réparations et, sous cette réserve, se déclara prêt à passer bail. La Ville n'ayant pas cru pouvoir prendre à sa charge les grosses réparations, les pourparlers cessèrent et l'abbé Leclercq quitta le presbytère le 16 novembre 1907, émettant la prétention de ne plus payer que le loyer afférent au mois d'octobre. »

La Ville se refusa à admettre cette prétention et elle assigna l'abbé Leclercq au paiement d'une somme de 2.272 fr. 52, à titre d'indemnité d'occupation du jour de la loi, 3 janvier 1907, au jour où le curé quitta le presbytère, 16 novembre 1907.

Me Rajat soutenait la demande de la Ville de Tourcoing. Me L. Legrand défendait l'abbé Leclercq et demandait le rejet de la demande de la Ville, prétendant qu'à aucun moment son client n'ayant été mis en demeure de quitter le presbytère, il ne saurait être tenu au paiement de la moindre indemnité d'occupation.

Le Tribunal a rendu hier son jugement. Il fait droit à la demande de la Ville et rejette les prétentions de l'abbé Leclercq.

Attendu, dit le jugement, que la promulgation de la loi des 2, 3 janvier 1907 constituait une mise en demeure légale à l'égard de l'abbé Leclercq ; que ce dernier n'a pas ignoré que dès le 3 janvier 1907 il occupait indûment le presbytère et ne pouvait y rester sans passer bail ; qu'en droit, dit encore le Tribunal, la Ville n'avait pas qualité pour autoriser l'occupation du presbytère, à partir du 3 janvier 1907, sans paiement de loyer ou d'indemnité, ce qui serait consentir, d'une façon détournée une subvention occulte prohibée par la loi ; en conséquence, le Tribunal, considérant en fait que l'indemnité réclamée avait été acceptée, a condamné M. Leclercq, doyen de la paroisse Saint-Christophe, à payer à la Ville la somme de 2.272 fr. 52 avec intérêts judiciaires et dépens.

Les méfaits de la glace

M. Isner, brasseur à Roubaix, rue du Tilleul, 121 et 123, était assigné en paiement d'une somme de 3.000 francs à titre d'indemnité à raison d'un accident survenu à un peigneur et dont on lui impute la responsabilité.

Le 12 janvier dernier, François Vandewoorde, ouvrier peigneur, angle des rues d'Hem et Jean-Goujon, à Roubaix, se rendait chez lui vers six heures et demie du matin, lorsqu'en passant en face de la demeure de M. Isner, il glissa et fit une chute. Cette chute lui occasionna des fractures du tibia et du péroné au niveau du tiers inférieur de la jambe droite.

Cet accident a été occasionné par le fait de M. Isner qui avait laissé écouler des eaux de sa cour sur la voie publique en temps de gelée, par suite du débordement d'une bâche dans la brasserie. C'est en effet en glissant sur la glace que Vandewoorde trébucha et se fractura la jambe.

Me Eycken soutenait la demande de M. Vandewoorde, Me Balavoine défendait M. Isner.

Le Tribunal a condamné M. Isner à payer à Vandewoorde la somme de mille francs à titre de dommages-intérêts pour le préjudice que lui a causé cet accident.

Tribunal Correctionnel de Lille

Entre l'arbre et l'écorce

Le 18 octobre, en sortant d'un cabaret d'Hem, deux individus, Vandaele et Julien Josse, 20 ans, se portaient des coups. Un spectateur, Arthur Buysse, 17 ans, journalier, voyant Vandaele faiblir, s'élança sur Joosse et lui porta 7 coups de couteau dans le dos, à la tête et aux bras.

Il est condamné à 4 mois de prison avec sursis. Défenseur : Me Catelle.

Représentant indélicat

M. Rigoulet-Breton, brasseur à Courrières, avait à son service comme représentant Elie Perche, 58 ans, cabaretier à Hellemmes. Celui-ci a opéré pour 755 fr. 84 de recouvrement qu'il s'est appropriés.

Me Arnoux se porte partie civile. Me Eycken défendait le prévenu. Perche a été condamné à 50 francs d'amende et 755 fr. 84 de dommages-intérêts.

Vol au millésime

Une jeune fille de 18 ans, originaire de Reims, se présentait le 5 novembre dernier à Comines, chez M. Simoens, aubergiste, et demandait à faire un échange de monnaie contre remise de pièces de billon frappées en 1865, marquées B. B. Le cafetier accéda à son désir, mais s'aperçut bientôt que sa collectionneuse tentait de le voler. Cette jeune fille, Augustine Vanderstein, a été condamnée à 2 mois de prison.

Défenseur : Me Devaux.

Vol à la Gare

Le 7 décembre dernier, à la gare des Postes, à Lille, Antoine Decavel, Roussel Louis et Louis Bonnel, ont dérobé un sac de caoutchouc qu'ils ont été vendre à Roubaix et à Tourcoing.

Les trois inculpés ont été condamnés à 2 mois de prison.